Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 7 novembre 2022 à 19 h 530, avenue Davaar à Outremont

PRÉSENCES:

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES:

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement adjoint - Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administrative Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice d'arrondissement Mme Guerda Philistin, Secrétaire-recherchiste M. Mathieu Durand, Inspecteur du poste 26

ABSENCE:

Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie
10.01 - Ouverture de la séance
Le président déclare la séance ouverte à 19 h 01.
10.02 - Mot du Maire et des élus(e)s
Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.
Le mot du maire et des élues et élus débute à 19 h 04 et se termine à 19 h 33.

CA22 16 0368

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 7 novembre 2022, à 19 h

Il est proposé par Caroline Braun appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 7 novembre 2022, à 19 h, tel que proposé.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - Période de questions du public

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 34 ET SE TERMINE À 20 H 34.

CITOYENS	QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS				
Marc Poulain	Le respect des citoyens				
Ronald Petiteau	Nouvelle école primaire, Impact circulation et pollution				
Jocelyne Provost	Règlement d'urbanisme				
Pierre-Jean Hélie	1420				
Pierre Lacerte	Nouvelle synagogue illégale				
Isabelle Dubé-Côté	Changement de zonage 1420 boul. Mont-Royal				
Jean-Luc Mongrain	1420, avenue du Mont-Royal				
Marc Leroux	1420, avenue du Mont-Royal				
Steve Cohen	1420, avenue du Mont-Royal				
Yvon Demeules	Caméras dans le parc John-F. Kennedy				
Céline Forget	Urbanisme				
Hélène Letendre	1420, avenue du Mont-Royal				
Angelina Argento	1420, avenue du Mont-Royal				
Jean-Claude Tabet	1420, avenue du Mont-Royal				
François Gratton	1420, avenue du Mont-Royal				
Fabrice Lebegue	1420, avenue du Mont-Royal				
Anthony Frayne	1420, avenue du Mont-Royal				
, ,	,				
CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL				
Chi Lan Vo	En 2019 sa valeur était 1 671 800, En 2022 c'était augmenté à 2 123 200, (je l'ai acheté à 1 725 000, environ après 2 ans de sa mise en marché car la maison ne se vendait pas par manque d'entretien et pas de cour intérieur, coin de rue très bruyante). Et en 2023 sa valeur serait 2 654 000, toute UNE AUGMENTATION! Comment pouvez-vous m'imposer toute cette augmentation? Fallait-il être millionnaire pour résider à Outremont? Je suis une citoyenne ordinaire et de 83 ans qui vient d'avoir acheté cette maison à peine 2 ans Svp aidez-moi. Merci				
Catherine Lamarre- Dumas	J'ai été interpelée par mes voisins concernant les enjeux de changement de zonage du 1420 Boul. Mt-Royal. Je suis contre ce projet - il y a suffisamment de circulation sur les rues du quartier et ces projets ne feront qu'augmenter le nombre d'autos. Ce possible changement de zonage m'amène à reposer la même question posée au conseil du mois d'août dernier puisque cela est relié : pourquoi n'y a-t-il pas de dos d'ânes sur les rues Pagnuelo, Maplewood et Boul. Mt-Royal comme il y en a tant d'autres ailleurs dans l'arrondissement? Je me répète: il n'y a aucun dos d'ânes, aucune saillie de trottoir, aucune affiche au sol indiquant la limite de vitesse de 30 km/heure, aucun panneau signalant la présence d'écoliers, rien pour diminuer le trafic de transit. J'ajouterais aussi comme autre problème favorisant la présence des autos dans le quartier: l'absence totale de surveillance des autos stationnées dans ces rues TOUTE la journée sans vignette alors que de nombreux étudiants s'y stationnent.				
Sharon Magen	Suite à l'assassinat dans la nuit de samedi à dimanche, quelles seront les mesures prises par la ville pour éviter que cela ne se reproduise à l'avenir ? Le parc Kennedy est un lieu habité par des familles ayant de jeunes enfants et nous nous inquiétons fortement après ce dramatique incident. Je vous prie de considérer l'installation d'un réseau de caméras de surveillance aux abords des différents parcs d'Outremont ainsi que le retrait éléments de parc pouvant favoriser les rassemblements; et une fréquence plus élevée				

	des patrouilles de police nocturne.					
Romain Mandel	Quelles actions spécifiques immédiates vont être demandées en urgence à la fois auprès de la sécurité publique d'Outremont et du SPVM pour augmenter les heures de présences effectives à pied dans les rues et ruelles d'Outremont le jour, le soir et la nuit spécifiquement près des parcs d'Outremont, Beaubien, Joyce, JF Kennedy, Raoul Dandurand et près de la station de métro d'Outremont et quand allez vous faire la demande urgente auprès de la Mairesse Madame Plante et de la direction du SPVM pour faire revenir de manière urgente le commissariat de police au coin de la rue Wiseman et Van-Horne à côté du Couche-Tard en face du métro d'Outremont tel que c'était auparavant pour assurer la sécurité et des interventions rapides? Merci pour vos réponses pouvant s'appliquer immédiatement dans nos rues.					
wilfrid reid	Le conseil d'arrondissement a-t-il pris une décision concernant la demande de changement de zonage du 1420? Si oui, quelle est cette décision ? Si non, compte-t-il et quand prendre une décision?					
Chris Dupuis	Hello. as a resident of outremont, i watch the council meetings every single month and I find it extremely concerning that no one talks about the real issues in the neighbourhood! Instead of talking about how to keep the neighborhood safer in lieu of recent events, instead we have a whole bunch of people coming to harass councillors that are just trying to do their jobs. We need to be discussing the real problems!!! Like the lack of bike paths, zero activities for teenagers, too much construction Thank you for your time, Chris Dupuis					
Diane Shea	Le gouvernement fédéral a accordé 340 000\$ à Outremont pour lutter contre le racisme. J'aimerais savoir comment le conseil d'arrondissement d'Outremont prévoit de dépenser cet argent et comment le conseil mesurera les résultats pour voir s'il a réussi à réduire le racisme et la discrimination dans l'arrondissement.					
Frédérick Béland	Bonsoir, Nous avons appris que le 33e meurtre de la Ville est survenu ce week-end a Outremont. Ce drame violent nous afflige et nous pousse a réfléchir sur la sécurité de notre quartier. Nous avons un service de Sécurité publique à Outremont. Je me fais souvent la réflection qu'elle n'est pas assez visible dans nos rues. Je reconduis tous les jours mes enfants a leur école et je promene au moins deux fois par jour mon chien dans les rues du quartier. Dupuis la rentrée scolaire, je pense que j'ai vu un véhicule de la sécurité publique 3 ou 4 fois. J'aimerais savoir si une présence accrue des patrouilleurs dans nos rues et parcs serait possible? Merci					
Josée Dessureault	Nous aimerions savoir pourquoi un permis d'occupation de la ruelle entre le 32 et le 40 de l'avenue Querbes a été accordé au propriétaire du 25 rue de L'Épée pour effectuer des travaux de construction? Les camions et les travailleurs bloquent les sorties de secours des triplex du 3 au 32 Querbes, le bruit commence dès 7h30 le matin (les cris des travailleurs et les débris qui sont lancés dans les camions), cet été nous recevions des débris d'amiante dans notre cour, des altercations ont eu lieu entre les travailleurs et les résidents qui ne peuvent plus sortir leur vélo. Nous avons contacté les travaux publics, les pompiers, la police et l'arrondissement et tout le monde est d'accord sur l'enjeu de la sécurité. Nous avons compris que les travaux vont durer jusqu'à la fin 2023 et nous songeons à déménager car c'est invivable. Nous avons déposé un document complet à Madame Marie Potvin avec tous les enjeux pour tous les propriétaires de la rue. Merci ! Josée Dessureault					
Anne Bétournay	L'OPCM a amorcé une consultation publique sur un projet d'ajout d'usages au 1420, Boul. Mont-Royal. Ce projet prévoit l'ajout d'activités commerciales au 1420, notamment un restaurant/lounge, une salle événementielle et des celliers à vins tous ouverts au public. Ces activités commerciales dans un secteur strictement résidentiel comme le district Robert-Bourassa constitueraient des nuisances majeures pour les résidents au niveau de la circulation, du stationnement, de la quiétude et de la sécurité. Considérant que les activités commerciales à Outremont ont toujours été strictement restreintes à certains secteurs bien précis (par ex., les rues Laurier, Bernard ou Van Horne), et n'ont jamais été autorisées dans un secteur purement résidentiel comme celui du 1420, qu'est-ce que le conseil d'arrondissement entend faire pour empêcher que soient autorisés ces ajouts d'usages commerciaux au 1420, et pour protéger la qualité de vie et la quiétude des résidents de ce secteur résidentiel?					

Ronald Petiteau	Bonjour, Est-ce qu'une étude des impacts liés à la création de la nouvelle école primaire dans une zone déjà chargée en circulation automobile a été réalisée ? Notamment l'augmentation de la pollution. Je parle d'une vraie étude avec des simulations numériques et des chiffres. La pollution liée à la circulation a un impact directe sur la santée des personnes et un coût financier pour la société dans son ensemble. En vous remerciant, Ronald Petiteau				
Viviane Ly	Est ce qu'il y aurait une meilleure solution qu'un camion qui traîne sa pelle pour déplacer/ ramasser les feuilles mortes? Non seulement ça abîme prématurément l'asphalte mais c'est également très bruyant. N'y aurait-pas moyen de faire participer la communauté, en mode corvée d'automne événement amical de quartier? Merci!				
David Beitel	Récemment, l'asphalte a été enlevé à 3 endroits le long de l'emprise publique sur Mont-Royal et la bordure en béton a été refaite. J'ai appris depuis que ces espaces seront repavés et que la bordure sera recoupée pour permettre le stationnement privé gratuit sur le terrain public. En tant que résident de cette rue, je suis surpris que nous consacrions nos fonds publics à réaménager des espaces de stationnement pour quelques individus. En même temps, les trottoirs et les escaliers publics de cette zone ont un besoin immédiat de réparation. Veuillez nous éclairer sur la logique de votre décision, sur le budget utilisé pour financer ce projet et sur le coût total pour les citoyens. Note : il y a environ 25 véritables entrées de propriétés le long de cette rue qui ont été pavées à peu près en même temps que ces trois non-entrées. Quand pouvons-nous prévoir que l'arrondissement les repavera?				
France Poulin	Mme Patreau, Mme Pollak, Depuis la condamnation de la ville pour discrimination politique par le Tribunal des droits de la personne, vous criez à qui veut bien l'entendre que vous n'y êtes pour rien puisque, selon vous la plainte contre vous aurait été rejetée. Pourtant la ville a bel bien été condamnée et les citoyens ont dû verser \$7000 en compensation. Si,tel que vous l'affirmez, les 4 élus qui ont voté la Motion destituant M Lussier sont blanc comme neige, il n'en demeure pas moins qu'il y a eu condamnation et ce n'est pas l'intervention du Saint-Esprit qui en est la cause. Puisque c'est la ville qui est condamnée, et que vous niez votre implication, doit-on en conclure que vous faites porter le blâme sur les fonctionnaires de l'arrondissement?				
Shannon Babcock	Bonsoir, Félicitations pour la suite des projets de la dernière administration; notamment, les mises à jour du Parc Outremont. Pouvez-vous dire quand l'aire de jeux et le nouveau chalet seraient ouverts? Je sais que les familles ainsi que les garderies ont hâte d'y jouer.				

Première prolongation de la période de questions des citoyens

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 34 ET SE TERMINE À 21 H 14.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.1

250

Seconde prolongation de la période de questions des citoyens

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 21 H 14 ET SE TERMINE À 21 H 56.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

À 21 h 20, le président du conseil suspend la séance.

À 21 h 34, le conseil reprend ses travaux.

10.04.2

CA22 16 0371

Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 21 septembre 2022, à 11 h 30

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 21 septembre 2022, à 11 h 30.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA22 16 0372

Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 6 octobre 2022, à 18 h

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 6 octobre 2022, à 18 h.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA22 16 0373

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 6 octobre 2022, à 19 h

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 6 octobre 2022, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA22 16 0374

Période d'intervention des citoyens - Point 47.01 - Demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 1145, avenue Bernard

Le maire invite les personnes intéressées à s'exprimer sur ce dossier – Aucune intervention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA22 16 0375

Approuver le projet d'accord d'un montant maximal de 340 000 \$ avec sa Majesté le roi du chef du Canada, représenté par le ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion (incluant toute personne dûment autorisée à le représenter) dans le cadre du programme Soutien aux communautés, au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme, du Ministère du Patrimoine canadien, pour la réalisation du projet « Communautés de ruelles » / Demander l'autorisation au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du gouvernement au Québec de conclure cet accord de contribution / Autoriser une affectation de fonds de 170 000 \$ provenant des surplus libres / Autoriser Mme Marie-Claude Leblanc, directrice d'arrondissement, à signer cet accord de contribution pour et au nom de l'arrondissement / Dépense provenant de Patrimoine Canada et des surplus libres de l'arrondissement

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont de la Ville de Montréal a soumis une demande d'aide financière relativement à une contribution au ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion dans le cadre du programme de Soutien aux communautés, au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme pour le projet « Communautés de ruelles »;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont de la Ville de Montréal souhaite conclure un accord de contribution d'un montant maximal de 340 000 \$ avec le ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE la subvention de Patrimoine Canada sera versée en 2023 seulement, une avance de 170 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement sera requise pour débuter le projet. Ce montant sera retourné au surplus en 2023 lors de la réception de la subvention;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1227426006;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER une affectation de 170 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement dans le cadre du programme Soutien aux communautés, au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme, du Ministère du Patrimoine canadien, pour la réalisation du projet « Communautés de ruelles »;

D'APPROUVER le projet d'accord de contribution avec le ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion dans le cadre du programme Soutien aux communautés, au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme pour la réalisation du projet « Communautés de ruelles »;

DE DEMANDER au Gouvernement du Québec l'autorisation de conclure cet accord;

D'AUTORISER Madame Marie-Claude Leblanc, directrice de l'arrondissement d'Outremont, Ville de Montréal, à signer cet accord pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1227426006

CA22 16 0376

ADDENDA - Modifier le texte de la résolution CA22 160328 par le biais de laquelle le conseil a approuvé le projet de bail pour l'entreposage des archives de l'arrondissement pour autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer le bail pour et au nom de l'arrondissement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1226025008;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE MODIFIER le texte de la résolution CA22 160328 par le biais de laquelle le conseil a approuvé le projet de bail négocié entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont et COMPLEXE AVENUE OGILVY SEC. pour l'entreposage des archives de l'arrondissement en y ajoutant la phrase suivante :

D'AUTORISER la secrétaire d'arrondissement à signer le bail pour et au nom de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1226025008

253

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 15 328 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont pour les années 2022-2025, dans le cadre du Plan local d'action jeunesse de la Table de concertation jeunesse Outremont/Ville Mont-Royal, afin de réaliser le projet « Intervention de proximité : travail de rue » du 11 octobre au 31 décembre 2022 conformément au cadre de référence du programme Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU) / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser la directrice d'arrondissement, Mme Marie-Claude Leblanc, à signer ledit projet de convention / Dépense provenant du budget d'agglomération

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1227426004:

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER un soutien financier de 15 328 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont dans le cadre du Plan local d'action jeunesse 2022-2025 de la Table de concertation jeunesse Outremont/Ville Mont-Royal, afin de réaliser le projet « Intervention de proximité : travail de rue » du 11 octobre au 31 décembre 2022 conformément au cadre de référence du programme Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU);

D'APPROUVER un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Maison des jeunes d'Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'AUTORISER Madame Marie-Claude Leblanc, directrice d'arrondissement, à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'agglomération.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1227426004

CA22 16 0378

Autoriser la radiation de soldes d'un compte de bilan concernant des dossiers inactifs et comptabiliser la dépense afférente aux livres de l'arrondissement d'Outremont à l'exercice financier 2022 totalisant la somme de 47 420,40 \$

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711052;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER la radiation de soldes d'un compte de bilan - encaisse concernant des dossiers inactifs et comptabiliser la dépense afférente de 47 420,40 \$ aux livres de l'arrondissement pour l'exercice financier 2022.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1223711052

Dépôt des rapports des décisions déléguées pour le mois de septembre 2022

DÉPÔT des rapports des décisions déléguées pour le mois de septembre 2022.

30.02 1226131010

CA22 16 0380

Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de septembre 2022

DÉPÔT de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de septembre 2022

30.03 1226131011

CA22 16 0381

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de septembre 2022

DÉPÔT de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de septembre 2022.

30.04 1226131012

CA22 16 0382

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de septembre 2022

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour le mois de septembre 2022.

30.05 1226131013

CA22 16 0383

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023) de l'arrondissement d'Outremont

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (*L.R.Q., chap. C-19*), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement sur la taxe relative aux services* (exercice financier 2023) » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à établir, pour l'exercice financier 2023, le taux de la taxe relative aux services de l'arrondissement d'Outremont. Ce taux est établi à 0,0452 \$ par 100 \$ d'évaluation.

40.01 1223711047

CA22 16 0384

Adoption d'un projet de règlement - Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023) de l'arrondissement d'Outremont

ATTENDU QUE conformément à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., c. C-11.4), le conseil d'arrondissement peut, par règlement, imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement;

ATTENDU QU'IL est imposé et il sera prélevé, sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0452 \$ par 100 \$ d'évaluation appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble;

ATTENDU QUE le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2023, sous réserve de l'adoption, par le conseil municipal, du budget de l'arrondissement d'Outremont tel que dressé par son conseil:

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 novembre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion:

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711047;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un projet du *Règlement sur la taxe relative aux services* (exercice financier 2023). L'objet de ce règlement vise à établir, pour l'exercice financier 2023, le taux de la taxe relative aux services de l'arrondissement d'Outremont. Ce taux est établi à 0,0452 \$ par 100 \$ d'évaluation.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1223711047

CA22 16 0385

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) de l'arrondissement d'Outremont

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (*L.R.Q., chap. C-19*), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur les tarifs* (exercice financier 2023) » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2023.

CA22 16 0386

Adoption d'un projet de règlement - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) de l'arrondissement d'Outremont

ATTENDU QUE l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4) stipule que, sauf autrement prévu aux articles 146 et 146.1, le seul mode de tarification que peut prévoir un conseil d'arrondissement pour financer tout ou une partie de ses biens, services ou activités est un prix exigé, soit de façon ponctuelle, soit sous forme d'abonnement, soit selon les modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité;

ATTENDU QUE le budget de fonctionnement 2023 de l'arrondissement adopté le 6 octobre 2022 prévoit une augmentation générale des tarifs de 3 %;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 novembre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711048;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un projet du *Règlement modifiant le règlement sur les tarifs* (exercice financier 2023). L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2023.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Valérie Patreau appuyé par Valérie Pollak

D'AUGMENTER les tarifs des vignettes de stationnement de 3 % pour 2023.

VOTE SUR LA PROPOSITION D'AMENDEMENT

Votent en faveur: Valérie Patreau, Mindy Pollak, Marie Potvin

Votent contre: Laurent Desbois, Caroline Braun

LA PROPOSITION D'AMENDEMENT EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

A 22 h 07, le président du conseil suspend la séance.

A 22 h 12, le conseil reprend ses travaux.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.04 1223711048

CA22 16 0387

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19)*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.*

L'objet de ce règlement est d'approuver le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

40.05 1226347006

Adoption d'un projet de règlement - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation

ATTENDU QUE la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest Outremont a procédé, le 27 septembre 2022, à l'adoption de son budget 2023 selon les dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16);

ATTENDU QUE la SDC Laurier Ouest Outremont a résolu, lors de cette même assemblée, d'augmenter de 7 % les taux de cotisations des membres pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2023, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la SDC Laurier Ouest Outremont;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 novembre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion:

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1226347006;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un projet du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation. L'objet de ce règlement est d'approuver le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1226347006

CA22 16 0389

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-333) afin de modifier les modalités de convocation et la date limite des assemblées générales

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (*L.R.Q., chap. C-19*), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont* (AO-333) » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement:

L'objet de ce règlement est de modifier les modalités de convocation et la date limite des assemblées générales.

Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-333) afin de modifier les modalités de convocation et la date limite des assemblées générales

ATTENDU QUE lors de la séance du 12 octobre dernier, deux règlements relatifs aux Sociétés de développement commercial (SDC) ont fait l'objet d'une résolution du comité exécutif de la ville de Montréal (la « Ville ») en vue de les inscrire à l'ordre du jour pour avis de motion et dépôt à la prochaine séance du conseil municipal et de recommander leur adoption;

ATTENDU QU'IL s'agit du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) (le « Règlement ») et du Règlement établissant les modalités de versement des cotisations aux sociétés de développement commercial pour les années budgétaires 2023 et 2024 ainsi que les moyens de transmission des avis de convocation aux assemblées générales;

ATTENDU QU'À la suite de l'adoption de ces règlements par le conseil de la Ville, laquelle est prévue pour la séance du 21 novembre 2022, des modifications devront être apportées aux règlements sur les SDC des arrondissements;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 novembre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1226347007;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un projet du *Règlement modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont* (AO-333). L'objet de ce règlement est de modifier les modalités de convocation et la date limite des assemblées générales.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1226347007

CA22 16 0391

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Retrait des articles 2.6 et 8.9 relatifs au remorquage des véhicules dont la compétence relève désormais de l'agglomération de Montréal

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (*L.R.Q., chap. C-19*), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement* (1171) » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à abroger les articles 2.6 et 8.9 relatifs au remorquage d'un véhicule stationné illégalement.

40.09 1225069024

Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-333) afin de modifier les modalités de convocation et la date limite des assemblées générales

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 novembre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069024.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement* (1171). L'objet de ce règlement vise à abroger les articles 2.6 et 8.9 relatifs au remorquage d'un véhicule stationné illégalement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1225069024

CA22 16 0393

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 \$ pour financer le Programme d'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont - PDI 2023-2032

ATTENDU QUE le présent sommaire concerne l'adoption d'un règlement d'emprunt de 1 300 000 \$ pour l'aménagement des parcs dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2023-2032;

ATTENDU QUE le montant visé comprend trois années couvertes au programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2023-2032, soit les années 2023, 2024 et 2025, adopté par le conseil de l'arrondissement lors d'une séance extraordinaire qui s'est tenue le 6 octobre 2022, à 18 h;

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 octobre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QU'ENTRE le premier projet de règlement adopté le 6 octobre 2022et l'adoption du projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711040;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le « *Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 \$ pour financer les travaux d'aménagement de parcs de l'arrondissement d'Outremont ».* L'objet de ce règlement vise à financer les travaux d'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont.

260

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.11 1223711040

CA22 16 0394

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 450 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement - PDI 2023-2032

ATTENDU QUE le présent sommaire concerne l'adoption d'un règlement d'emprunt de 450 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2023-2032 pour le réaménagement des infrastructures;

ATTENDU QUE le montant visé comprend trois années couvertes au programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2023-2032, soit les années 2023, 2024 et 2025, adopté par le conseil de l'arrondissement lors d'une séance extraordinaire qui s'est tenue le 6 octobre 2022, à 18 h;

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 octobre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion:

ATTENDU QU'ENTRE le premier projet de règlement adopté le 6 octobre 2022 et l'adoption du projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711041;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le « *Règlement autorisant un emprunt de 450 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement ». L'objet de ce règlement vise à financer les travaux de verdissement et de sécurisation de ruelles prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement.*

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1223711041

CA22 16 0395

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 275 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réfection routière de l'arrondissement - PDI 2023-2032

ATTENDU QUE le présent sommaire vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 1 275 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2023-2032 pour la réalisation du Programme de réfection routière de l'arrondissement;

ATTENDU QUE le montant visé comprend trois années couvertes au programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2023-2032, soit les années 2023, 2024 et 2025, adopté par le conseil de l'arrondissement lors d'une séance extraordinaire qui s'est tenue le 6 octobre 2022, à 18 h;

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 octobre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QU'ENTRE le premier projet de règlement adopté le 6 octobre 2022 et l'adoption du projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711042;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le « Règlement autorisant un emprunt de 1 275 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réfection routière de l'arrondissement ». L'objet de ce règlement vise à financer les travaux de réfection routière de l'arrondissement, incluant la réfection de trottoirs et l'ajout de dos d'âne.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1223711042

CA22 16 0396

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 350 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiment de l'arrondissement - PDI 2023-2032

ATTENDU QUE le présent sommaire concerne l'adoption d'un règlement d'emprunt de 3 350 000 \$ pour la protection des bâtiments dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2023-2032;

ATTENDU QUE le montant visé comprend trois années couvertes au programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2023-2032, soit les années 2023, 2024 et 2025, adopté par le conseil de l'arrondissement lors d'une séance extraordinaire qui s'est tenue le 6 octobre 2022, à 18 h;

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 octobre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QU'ENTRE le premier projet de règlement adopté le 6 octobre 2022 et l'adoption du projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711043;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le « *Règlement autorisant un emprunt de 3 350 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiment de l'arrondissement ».* L'objet de ce règlement vise à financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiments de l'arrondissement d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14 1223711043

CA22 16 0397

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 308 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain - PDI 2023-2032

ATTENDU QUE le présent sommaire concerne l'adoption d'un règlement d'emprunt de 1 308 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipements et de mobilier urbain dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2023-2032;

ATTENDU QUE le montant visé comprend trois années couvertes au programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement d'Outremont 2023-2032, soit les années 2023, 2024 et 2025, adopté par le conseil de l'arrondissement lors d'une séance extraordinaire qui s'est tenue le 6 octobre 2022, à 18 h;

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 octobre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QU'ENTRE le premier projet de règlement adopté le 6 octobre 2022 et l'adoption du projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel:

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711044;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le « *Règlement autorisant un emprunt de 1 308 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain ».* L'objet de ce règlement vise à financer l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain sur le territoire de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.15 1223711044

CA22 16 0398

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Réduction de la limite de vitesse sur l'avenue Lajoie prévue au chapitre IX du Règlement 1171 relatif aux limites de vitesse dans l'arrondissement

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 octobre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion:

ATTENDU QU'ENTRE le premier projet de règlement adopté le 6 octobre 2022 et l'adoption du projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance:

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement* (1171) ». L'objet de ce règlement vise à réduire à 20 KM/h la limite de vitesse sur l'avenue Lajoie ainsi qu'à modifier le Plan des limites de vitesse de l'arrondissement cité à l'annexe A du règlement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.16 1225069002

CA22 16 0399

Adoption - Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171) - Conversion la piste cyclable en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont et y modifier les règles de stationnement

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 octobre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QU'ENTRE le premier projet de règlement adopté le 6 octobre 2022 et l'adoption du projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069029;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement* (1171) ». L'objet de ce règlement vise à convertir la piste cyclable en voie cyclable partagée sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont et d'y modifier les règles de stationnement.

<u>VOTE</u>

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40 17 1225069029

CA22 16 0400

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2) en vue de modifier la composition du comité - Règlement AO-585

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 octobre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QU'ENTRE le premier projet de règlement adopté le 6 octobre 2022 et l'adoption du projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance:

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1226347005;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le « Règlement modifiant le *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier la composition du CCU et ce, conformément aux pouvoirs habilitants conférés par l'article 146 de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1).

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.18 1226347005

CA22 16 0401

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la propreté (AO-78) - Modifier et harmoniser les pénalités conformément aux dispositions prévues à la Loi sur les cités et villes

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 octobre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion:

ATTENDU QU'ENTRE le premier projet de règlement adopté le 6 octobre 2022 et l'adoption du projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1229203009;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le « *Règlement modifiant le Règlement sur la propreté* (AO-78) ». L'objet de ce règlement vise à modifier et à harmoniser les pénalités conformément aux dispositions prévues à la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19).

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.19 1229203009

CA22 16 0402

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de novembre et décembre 2022

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement au cours des mois de novembre et décembre 2022 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1226737011;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER les ordonnances pour les événements suivants et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « Parade Sefer Torah »
- Événement « Vente de sapins de la Maison des Jeunes d'Outremont »
- Événement « Village de Noël de la SDC Laurier Ouest Outremont »

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.20 1226737011

266

Accorder une demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1145, avenue Bernard, permettant la reconstruction d'une clôture d'une hauteur de 3m et d'un escalier extérieur sur le mur arrière du bâtiment dérogeant ainsi aux articles 4.3 et 8.3 du *Règlement de zonage* (1177)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, aux séances tenues le 17 août et le 12 octobre 2022, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530) ainsi que la demande de dérogation mineure autorisée en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (1180);

ATTENDU QU'UN avis a été publié au moins quinze (15) jours avant la tenue de la séance du conseil d'arrondissement où a été présentée la demande de dérogation mineure, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1228358025;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER, pour l'immeuble situé au 1145, avenue Bernard, une dérogation mineure visant à permettre la reconstruction d'une clôture d'une hauteur de 3m et d'un escalier extérieur sur le mur arrière du bâtiment dérogeant ainsi aux articles 8.3 et 4.3 du *Règlement de zonage* (1177).

- Sans réserve.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1228358025

CA22 16 0404

Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 1145, avenue Bernard.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, aux séances tenues le 17 août et le 12 octobre 2022, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530) ainsi que la demande de dérogation mineure autorisée en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (1180);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1228358025;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER, pour l'immeuble situé au 1145, avenue Bernard :

La demande d'approbation de PIIA.

- Sans réserve.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1228358025

Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés aux 45, avenue Springgrove, 475, avenue Bloomfield, 40, avenue Glencoe et 505, avenue Champagneur

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, aux séances tenues le 23 mars et le 12 octobre 2022, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1228358030;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au :

45, avenue Springgrove:

Avec les réserves suivantes :

- Afin de limiter les vues en plongée chez la propriété voisine, retirer la portion de la terrasse vis-àvis l'escalier;
- Afin de préserver les alignements avec le bâtiment existant, proposer un toit-terrasse au même niveau que le dessus du plancher du 1^{er} sous-sol. Au besoin, abaisser le niveau du plancher de l'agrandissement en encastrant ce dernier dans le sol.

475, avenue Bloomfield:

Avec les réserves suivantes :

- Afin de préserver l'esthétisme d'origine de la façade, réduire l'épaisseur des subdivisions de la porte afin de revenir vers une porte qui s'apparente plus à celle d'origine;
- Bonifier la biodiversité et l'allure générale de l'entrée en proposant un aménagement paysager incluant des végétaux indigènes.

40, avenue Glencoe:

Avec les suggestions suivantes :

- Bonifier la biodiversité en incluant des végétaux indigènes dans l'aménagement paysager;
- Afin d'améliorer la ventilation, pour les ouvertures sur la façade arrière de la véranda, ajouter des portions ouvrantes similaires à celles des façades latérales.

505, avenue Champagneur:

Avec les réserves suivantes :

- Afin de respecter la composante architecturale d'origine, les ouvertures devront être de couleur blanche et le type d'ouvrant à guillotine avec piédroit central, s'inspirant du voisin au 515, avenue Champagneur;
- La subdivision des fenêtres coulissantes du sous-sol devra s'aligner avec les fenêtres du RDC.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1228358030

CA22 16 0406

Motion du Maire Laurent Desbois demandant une meilleure autonomie financière des arrondissements

ATTENDU QUE le taux d'inflation est évalué à près de 7 % pour 2022 après un taux de 3,8 % en 2021, selon les données de Statistique Canada;

ATTENDU QUE la dotation de l'arrondissement d'Outremont a été indexée de 2 % en 2023 et de 1 % en 2022, ce qui représente un manque à gagner estimé à 785 150 \$ pour ces deux années calculées en dollars réels;

ATTENDU QUE l'indexation de 2 % des transferts centraux pour la dotation par la Ville Centre est insuffisante pour absorber l'ensemble des augmentations des contrats dues à l'inflation et aux coûts de la main d'œuvre à Outremont;

ATTENDU QUE plusieurs arrondissements ont été obligés de recourir à l'utilisation importante des réserves de surplus et à une forte hausse de la taxe locale sur les services afin d'équilibrer leur budget de fonctionnement 2023;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont, tout comme l'ensemble des arrondissements, doit pouvoir compter sur un financement raisonnable afin d'assurer un niveau de service de base de qualité pour desservir adéquatement sa population;

ATTENDU QUE les dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des infrastructures et des immobilisations augmentent lorsque ces dernières sont mal entretenues ou désuètes;

ATTENDU QUE la distribution entre les arrondissements pour le Plan décennal d'immobilisations (PDI) ne devrait pas être réalisée en fonction de programmes définis par la Ville-Centre, mais plutôt arrimer aux priorités des arrondissements et avec des critères objectifs et spécifiques tel que la vétusté des équipements et selon des indicateurs de besoins comme la population, la densité des ménages et la superficie;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

QUE l'arrondissement d'Outremont dépose une résolution au conseil municipal demandant à la Ville-Centre d'indexer automatiquement, à partir du budget 2023 et annuellement par la suite, les transferts centraux pour fin de dotation à la hauteur de l'inflation (indice des prix à la consommation);

QUE l'arrondissement d'Outremont dépose une résolution au conseil municipal demandant à la Ville-Centre d'entamer une révision de la distribution du Plan décennal d'immobilisations entre les arrondissements et la Ville-Centre afin de favoriser leur autonomie financière.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

DE RETIRER la motion qui est prématurée

VOTE SUR LA PROPOSITION D'AMENDEMENT

Votent en faveur: Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

LA PROPOSITION D'AMENDEMENT EST BATTUE.

LA PROPOSITION TOMBE, N'AYANT PAS ÉTÉ APPUYÉE.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Valérie Patreau, Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

65.01

CA22 16 0407

Motion du Maire Laurent Desbois demandant un ajustement de la dotation afin de desservir adéquatement le Nouvel Outremont

ATTENDU QU'AVEC la requalification du secteur du nouveau campus MIL, l'arrondissement d'Outremont a augmenté son territoire habité de 13 % sans aucune augmentation visant à pallier pour les ressources supplémentaires nécessaires à l'entretien et à la maintenance de celui-ci;

ATTENDU QUE l'arrondissement verra au courant des prochaines années une croissance importante de sa population nécessitant un niveau de service supplémentaire sans que des ajustements des transferts centraux pour la dotation ne soient prévus;

ATTENDU QUE l'arrondissement a connu un achalandage accru avec l'arrivée du nouveau Campus MIL de l'Université de Montréal et de sa nouvelle communauté comptant étudiant.e.s, professeur.e.s, et employé.e.s, nécessitant des ressources supplémentaires afin de garder ces espaces beaux, bien entretenus et propres;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

QUE la Ville-Centre ajuste les transferts centraux liés à la dotation de l'arrondissement en fonction de la hausse des coûts reliés supplémentaires engendrés par :

- l'augmentation de 13 % de son territoire maintenant habité à entretenir et à maintenir;
- l'augmentation du service supplémentaire dû à la croissance importante de sa population dans le secteur:
- l'arrivée du nouveau Campus MIL de l'université de Montréal à Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.02

CA22 16 0408

Motion de la conseillère Caroline Braun - Adoption du programme Outremont, chauffons vert!

ATTENDU QUE dans le cadre de sa lutte aux changement climatique et de ses objectifs d'atteinte de Carboneutralité d'ici 2050, l'Arrondissement d'Outremont a mis en place un comité aviseur dont le but était d'émettre des recommandations au conseil d'arrondissement d'Outremont afin d'atteindre cette cible;

ATTENDU QUE selon l'inventaire québécois des émissions de GES publié en 2020, Le mazout de chauffage est responsable d'environ 31 % des émissions de GES du secteur résidentiel et le gaz naturel de 37 %;

ATTENDU QUE selon l'inventaire des émissions de GES d'Outremont déposé au conseil d'arrondissement en septembre 2021 et amendé au conseil d'arrondissement de mars 2022, Le mazout de chauffage et le gaz naturel sont responsables d'environ 42 % des émissions de GES du secteur résidentiel et commercial et industriel d'Outremont;

ATTENDU QUE le citoyen expert Eric St-Pierre et la firme Dunsky ont présenté un programme dont le but est la décarbonisation des bâtiments ;

ATTENDU QUE le groupe de travail en urgence climatique d'Outremont, composé de 15 citoyen.ne.s, a jugé que diminuer la dépendance d'Outremont face aux hydrocarbures était LA priorité et que ce même groupe a travaillé sur des actions allant en ce sens;

ATTENDU QU'UNE consultation publique portant sur la feuille de route Vers des bâtiments zéro émission dès 2040 est à venir prochainement à la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE les mesures incitatives et la tendance naturelle à la réduction de la consommation du mazout de chauffage et gaz naturel sont insuffisantes;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

QU'Outremont annonce une vaste campagne de sensibilisation et d'information : « Outremont, chauffons vert ! » qui débutera au printemps 2023;

QU'Outremont, dans le cadre de ce programme, examine la possibilité de diminuer les coûts, pour un permis de rénovation pour certains types de travaux, lorsque le demandeur fait au même moment, la conversion de son système de chauffage au mazout et ou au gaz naturel, vers des énergies renouvelables, le cas échéant, la motion sera présentée au conseil municipal pour demander l'adaptation de son règlement afin d'atteindre les mêmes objectifs;

QU'Outremont, dans le cadre de ce programme, évalue les facilitants à mettre en place pour encourager d'autres énergies renouvelables et l'atteinte de l'efficacité énergétique des bâtiments (isolation, panneaux solaires, géothermie, etc.);

QU'Outremont, dans le cadre de ce programme, offrira une certification « Maison certifiée : Outremont, chauffons vert! » pour les résidences ayant fait la conversion;

QU'Outremont, dans le cadre de ce programme, concevra un feuillet d'information, contenant des conseils pour faciliter la transition, incluant entre autres, une liste de toutes les subventions disponibles, qui sera distribuée aux résident.e.s de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,

Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.03

CA22 16 0409

Motion de la conseillère Valérie Patreau - Création d'un Conseil jeunesse au sein de l'arrondissement d'Outremont

ATTENDU QUE la participation citoyenne de l'ensemble de la population montréalaise est essentielle à la vie démocratique montréalaise et que celle-ci s'exerce de plusieurs façons;

ATTENDU QUE l'article 5 de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* stipule que « la participation des citoyennes et des citoyens aux affaires de la Ville contribue au renforcement de la confiance envers les institutions démocratiques, au renforcement du sentiment d'appartenance à la ville ainsi qu'à la promotion d'une citoyenneté active »;

ATTENDU QUE la Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017 de la Ville de Montréal veut « favoriser le renforcement d'une jeunesse engagée, adéquatement formée, physiquement et culturellement active, épanouie et reconnue dans son milieu de vie »;

ATTENDU QUE le Conseil jeunesse de Montréal a été créé en 2002 pour « assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'administration municipale »;

ATTENDU QUE les instances municipales doivent être des espaces de communication, d'ouverture et d'échanges, qui doivent se tenir dans le plus grand respect;

ATTENDU QUE la vie démocratique est fondamentale et doit se cultiver dès l'enfance et l'adolescence et que les jeunes sont les adultes de demain et qu'ils connaissent autant que quiconque leurs milieux de vie, leurs besoins et les enjeux qui les préoccupent;

ATTENDU QUE l'arrondissement est le palier de gouvernement le plus près de la population, et qu'il est donc pertinent de faire appel à ce segment de la population dans le cadre de la démocratie locale et de la participation citoyenne;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont compte près de 37 % de personnes de moins de 25 ans, selon le recensement canadien de 2016;

ATTENDU QU'UN conseil jeunesse d'arrondissement a pour mission de conseiller la mairesse ou le maire et les élu.e.s sur les enjeux de la jeunesse et de s'assurer de la prise en compte des préoccupations de ce groupe dans les décisions de l'arrondissement;

ATTENDU QU'EN 2021, huit arrondissements montréalais comptaient un conseil jeunesse : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Montréal-Nord, Pierrefonds-Roxboro, le Sud-Ouest et Verdun;

ATTENDU QUE Concertation MTL vient de publier un Guide pratique pour la création d'un Conseil jeunesse d'arrondissement et offre du soutien aux arrondissements dans leur cheminement;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

- DE créer un Conseil jeunesse dans l'arrondissement d'Outremont en 2023;
- **QUE** la composition du conseil jeunesse d'Outremont reflète la représentativité de genre et la diversité géographique, linguistique, ethnoculturelle et sociale de la jeunesse montréalaise et de l'arrondissement d'Outremont,
- **DE** nommer deux élues responsables, à savoir, Mmes Pollak et Braun afin d'assurer un contexte apolitique;
- **DE** bénéficier du soutien apporté par Concertation MTL pour la mise en place de ce Conseil jeunesse à Outremont;
- **DE** donner le mandat à la direction de l'arrondissement de proposer un budget et les ressources nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement du Conseil jeunesse d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur:	Laurent Desbois, Mindy Pollak	Marie Potvin,	Caroline Brau	n, Valérie Patreau,
Votent contre:	Aucun			
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ				
65.04				
				
Levée de la séance				
L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 2	2 н 33.			
70.01				
				
Laurent Desbois Maire de l'arrondissemen	t		Julie Desjardins Secrétaire d'arrondissement	
				

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2022.